L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 7 SEPTEMBRE 1859.

Imprimé et publié par

Cie F. WEISSE & Co.

EDITEURS-PROPRIETAIRES,

C. F. WEISSE. E. DUFOUR

E. COUVERGER. S. HARDY.

Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI MATIN, 7 SEPTEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce Jour.

Par Bernard Tervis, à 10 heures et demie, au No 5e, Vieille Levee— Vins, provisions, liqueurs, etc. — Vermouth et muscat.

La question italienne au Parlement anglais.

Les discussions qui ont eu lieu au Parlement anglais ont jeté une vive lumière sur les difficultés qui l'environnent. L'intervention de la France a précipité les événements mais n'a guère affecté au fond la situation. L'Autriche a perdu, il est vrai, une grande province, mais c'est là un fait de guerre, et du moment où la paix n'est rétablie, elle redevient, sur le terrain de la diplomatie, égale des autres puissances, ayant droit aux mêmes égards et autorisée à exercer son ancienne influence dans le sens de ses intérêts et de ses vues particulières.

On conçoit donc que la question italienne préoccupe vivement les esprits en Angleterre. Elle a été évoquée dans une séance du Parlement, au sujet d'une proposition de lord Miehi, déclarant que la dignité du gouvernement britannique lui défendait de prendre part à une conférence ayant pour but de régler les détails de la paix". Les principaux orateurs, dans la parti ministériel et celui de l'opposition, ont pris la parole, M. Gladstone a mis que le gouvernement eut l'intention de prendre part à la conférence dont il s'agissait, mais il n'était pas d'Angleterre intervenait ce serait pour prendre part à l'examen des grandes questions de politique européenne. La motion en discussion ne lui paraît pas semblable et il cherche en vain à en deviner le but réel. Il repousse comme monstrueuse et absurde, au nom du gouvernement, tout idée d'hostilité de la Grande Bretagne envers l'Autriche. L'Angleterre a intérêt au maintien de l'équilibre de l'Europe; c'est un intérêt à ce que l'Autriche soit puissante, florissante et heureuse. Mais on a tort de considérer la question italienne comme une difficulté nouvelle, car il y a quarante cinq ans que la main de fer de l'Autriche s'interposait en Italie partout où la liberté cherchait à relever la tête; il y a quarante cinq ans que l'Autriche cherchait à y rétablir, dans toutes leur rigueur, les abus de certains gouvernements.

Il ne faut donc pas s'étonner que la Sardaigne fût devenue le centre des espérances de la péninsule et une menace permanente pour l'Autriche. L'orateur a dit qu'il était convaincu que cette dernière puissance ne pourra jamais posséder une suprématie pacifique et que, malgré son fameux quadrilatère, malgré tous ses canons et ses bayonnettes, son pouvoir en Italie ne sera jamais qu'un fardeau pour elle et ses sujets.

Quant à la politique de non-intervention qui a été suivie par le précédent gouvernement, l'orateur, a continué M. Gladstone, que je ne saurais m'associer à l'opinion de lord Elcho qui a rendu hommage à ce qu'il appelle la stricte neutralité de ce gouvernement, attendu que la correspondance publiée depuis la chute de lord Derby ne saurait justifier cette opinion.

M. Fitzgerald a avoué qu'il avait très peu de confiance dans le succès que lord John Russell pourrait obtenir à un Congrès, et qu'il craignait que la présence du noble lord à une telle assemblée n'eût d'autre effet que de déplorer la France des difficultés où elle se trouve.

M. Cochrane a accusé le chancelier de l'Echiquier d'avoir exprimé des sentiments dignes de Mazzini.

M. Horsman a déclaré que lord John Russell s'était au Congrès que pour se faire jouer, conformément à un précédent. L'honorable membre a attaqué vivement la politique de l'Angleterre et engagé la Chambre à ne prono cer une bonne fois et pour toujours en faveur de la politique de non-intervention. Si nous prenons part à un Congrès ce sera pour protéger, et nous serons impossible d'être utile à l'Italie, et, par conséquent, nous ne pourrions que nous y abaisser. Ce serait un acte de folie et d'imprudence.

M. Sidney Herbert a exprimé l'opinion qu'il ne peut plus y avoir de neutralité, maintenant que la guerre est finie. La paix est aujourd'hui l'ordre naturel des choses et il ne faut pas que l'histoire puisse prétendre que l'Angleterre, au jour de la paix, s'est tournée contre ses alliés et leur a refusé sa sympathie et son assistance. La Grande Bretagne, en donnant son concours à arranger les affaires de l'Italie, dit-il, contribuera à concilier les gages de la paix de l'Europe. Agir autrement, ce serait tenir une conduite indigne de la position de l'Angleterre comme grande puissance européenne.

M. Whiteside a soutenu que puisque toutes les questions relatives à l'Italie vont être réglées sur la base du traité de Villafranca, et que, par conséquent, il n'y aura plus rien à régler dans le Congrès proposé, l'Angleterre ne saurait plus rien aller y faire. L'honorable membre est d'avis que la meilleure politique de l'Angleterre puisse suivre à l'égard des affaires d'Italie, c'est celle de non-intervention.

Sir Lord John Russell a pris la parole en ces termes :

Si mon noble ami désire provoquer dans la Chambre l'examen de la situation de nos affaires extérieures, avant la prorogation, je ne saurais, je l'avoue, concevoir une motion moins propre à atteindre son but que celle qu'il vient soumettre en ce moment. [Ecoutez! écoutez.!] En effet, ce qu'il demande, c'est de voter une adresse à la Couronne pour inviter cette-ci à s'abstenir de faire une chose qu'il n'a été demandé par personne, et qu'elle n'a pas du moindre intention de faire s'il y avait lieu. Mon noble ami a dit : "N'entrez pas dans un Congrès où l'on s'agira de délibérer sur les détails des préliminaires de paix signés à Villafranca." Fort bien. A ce je répondrai qu'il n'a jamais été proposé de réunir ce Congrès, et c'est en quelque sorte se moquer du pouvoir de la Chambre que de lui demander dans une adresse, de ne pas faire ce que les ministres de la Couronne n'ont jamais songé et ne songeront jamais à faire. [Ecoutez! écoutez!] L'auteur de la motion lui-même ne m'attend-il pas à voir le gouvernement agir autrement. Quant à la motion en elle même, je crois qu'il serait difficile d'amener la Chambre à en adopter le contenu. Mais cette motion a été amenée par mon noble ami une occasion de faire pour nature ses vues sur les affaires d'Italie, et nous ont rappelé par là à l'opportunité certaine ment pas à ce qu'elle suive son cours. Je crois, en effet, qu'il convient avant la séparation de la Chambre, que ceux qui diffèrent d'opinion avec le gouvernement puissent exposer leurs idées et taxhent de prévenir du gouvernement que leur plan de conduite est le meilleur à suivre.

Qu'est-il dit sur cette grande question de l'Italie ? Mon noble ami a rejeté tout le blâme de la guerre sur le roi de Sardaigne ; il a dit que c'en était fait de la civilisation si les principes mis en avant par ce roi et son allié l'empereur des Français pour constituer la guerre, devaient prévaloir. De son côté M. Fitzgerald a attribué ce conflit exclusivement aux intrigues du roi du Piémont.

Mais j'ai lu, ce me semble, dans les documents du *Livre bleu*, bon nombre de dépêches dans lesquelles il était dit que si l'autriche déclarait la guerre à la Sardaigne, et elle l'a déclarée, elle ne trouverait aucune sympathie en Angleterre. Et pourquoi cela ? parce que l'Angleterre était d'avis que la paix pouvait être maintenue dans l'intérêt de l'Autriche. [Ecoutez ! écoutez !] Donc, c'est d'elle que vient la faute. Je ne suis pourtant pas de ceux qui ont approuvé les paroles du président chef du cabinet, lorsqu'il admit que la conduite de l'Autriche était criminelle. J'ai pensé seulement que sa détermination était d'une grande imprudence, et que sans elle on aurait pu conserver la paix en Europe.

Ce n'est pas que l'on ne doive défendre en aucun temps la conduite de la Sardaigne en ce qui concerne ses relations internationales avec l'Autriche et les traités avec cette puissance. Mais comme la Sardaigne était depuis plusieurs années en possession d'un gouvernement libre, cette situation avait fait naître un sujet d'examinations et un examen plus pour les hommes libres de tous les Etats de l'Italie, dont les plus distingués et les plus compromis à toujours fait au refuge à Turin.— [écoutez !] Ainsi, bien que la guerre fut pas justifiable au point de vue de la législation des nations, il était non-seulement excusable, mais très naturel que le gouvernement sarde, ainsi encouragé et invoqué, se considérât comme le protecteur de l'Italie et fut tout prêt à tirer l'épée pour sa défense.— [Ecoute !]

L'orateur admet le droit qu'a la Chambre de connaître et même de restreindre la Couronne dans l'exercice de sa prérogative, mais il lui paraîtrait peu sage d'user de ce droit de la manière que proposé l'auteur de la motion. Il continue ainsi :

On a accusé les ministres de pousser avec ardeur à la réunion d'un Congrès, et on m'a une bonne et leur a reproché d'accomplir une obligation. Singulière preuve ! Nous avons agissé, ces obstacles perçus qu'il nous a paru, soutenu que le gouvernement voulait acquiescer à une proposition de ce genre pour examiner quel en projet d'arrangement était les conditions à adopter pour le soumettre d'avance. Toutefois, le gouvernement n'y a pas opposé son vêto, mais il a demandé que certaines choses fussent faites avant qu'il prît un parti. Maintenant, il a été France et l'Autriche, à Zurich, pourraient prendre un bon arrangement par suite de certains changement les relations de l'Italie, et, allant plus loin, une autre conférence entreprenait de régler tout ce qui se rattache aux affaires de l'Italie, bien que je ne vois pas comment la chose pût se faire, j'estime qu'il serait au-dessous de l'honneur et de la dignité de l'Angleterre de se borner à apposer sa signature sur des conventions ainsi faites. (Ecoutez! écoutez!)

Mais la situation des affaires n'est pas celle-là. On voit, par les termes de la convention de Villafranca, que les deux puissances contractantes ne se sont pas proposé d'opérer un règlement définitif des affaires d'Italie. Ce règlement doit être laissé aux soins ultérieurs des Italiens eux-mêmes. Elles déclarent qu'elles favoriseront l'établissement d'une Confédération. Elles ne pouvaient faire plus. Le roi de Sardaigne a réclamé certaines conditions. Le pape aussi a demandé qu'on fît droit à certains préliminaires avant qu'il consentit à prendre part au Congrès. Je n'ai pas entendu dire que le roi des Deux-Siciles ait donné son opinion pour ou contre la réunion d'un Congrès. Mais, sans doute, il ne manquerait pas de regarder certaines conditions préalables comme étant nécessaires.

Voici comment je me représente l'état de l'esprit public en Italie. Les hommes les plus considérables et les ministres des divers états peuvent dire qu'ils sont exposés à un double danger par suite de l'intervention étrangère, l'entrée des troupes étrangères pouvant amener comme conséquences des révolutions sanglantes. Le seul préservatif contre ce danger serait la formation d'une Confédération. Si l'Europe pouvait tomber d'accord sur l'établissement d'une Confédération italienne, il n'y aurait plus lieu ni à une intervention armée, ni à des révolutions. Et si l'Autriche, la Prusse et la Russie acquiescaient à cet arrangement, serait ce un crime de folie et d'imprudence.

M. Sidney Herbert a exprimé l'opinion qu'il ne peut plus y avoir de neutralité, maintenant que la guerre est finie. La paix est aujourd'hui l'ordre naturel des choses et il ne faut pas que l'histoire puisse prétendre que l'Angleterre, au jour de la paix, s'est tournée contre ses alliés et leur a refusé sa sympathie et son assistance. La Grande Bretagne, en donnant son concours à arranger les affaires de l'Italie, dit-il, contribuera à concilier les gages de la paix de l'Europe. Agir autrement, ce serait tenir une conduite indigne de la position de l'Angleterre comme grande puissance européenne.

M. Whiteside a soutenu que puisque toutes les questions relatives à l'Italie vont être réglées sur la base du traité de Villafranca, et que, par conséquent, il n'y aura plus rien à régler dans le Congrès proposé, l'Angleterre ne saurait plus rien aller y faire. L'honorable membre est d'avis que la meilleure politique de l'Angleterre puisse suivre à l'égard des affaires d'Italie, c'est celle de non-intervention.

Sir Lord John Russell a pris la parole en ces termes :

Si mon noble ami désire provoquer dans la Chambre l'examen de la situation de nos affaires extérieures, avant la prorogation, je ne saurais, je l'avoue, concevoir une motion moins propre à atteindre son but que celle qu'il vient soumettre en ce moment. [Ecoutez! écoutez.!] En effet, ce qu'il demande, c'est de voter une adresse à la Couronne pour inviter cette-ci à s'abstenir de faire une chose qu'il n'a été demandé par personne, et qu'elle n'a pas du moindre intention de faire s'il y avait lieu. Mon noble ami a dit : "N'entrez pas dans un Congrès où l'on s'agira de délibérer sur les détails des préliminaires de paix signés à Villafranca." Fort bien. A ce je répondrai qu'il n'a jamais été proposé de réunir ce Congrès, et c'est en quelque sorte se moquer du pouvoir de la Chambre que de lui demander dans une adresse, de ne pas faire ce que les ministres de la Couronne n'ont jamais songé et ne songeront jamais à faire. [Ecoutez ! écoutez !] L'auteur de la motion lui-même ne m'attend-il pas à voir le gouvernement agir autrement. Quant à la motion en elle même, je crois qu'il serait difficile d'amener la Chambre à en adopter le contenu. Mais cette motion a été amenée par mon noble ami une occasion de faire pour nature ses vues sur les affaires d'Italie, et nous ont rappelé par là à l'opportunité certaine ment pas à ce qu'elle suive son cours. Je crois, en effet, qu'il convient avant la séparation de la Chambre, que ceux qui diffèrent d'opinion avec le gouvernement, attendu que la correspondance publiée depuis la chute de lord Derby ne saurait justifier cette opinion.

M. Fitzgerald a avoué qu'il avait très peu de confiance dans le succès que lord John Russell pourrait obtenir à un Congrès, et qu'il craignait que la présence du noble lord à une telle assemblée n'eût d'autre effet que de déplorer la France des difficultés où elle se trouve.

M. Cochrane a accusé le chancelier de l'Echiquier d'avoir exprimé des sentiments dignes de Mazzini.

M. Horsman a déclaré que lord John Russell s'était au Congrès que pour se faire jouer, conformément à un précédent. L'honorable membre a attaqué vivement la politique de l'Angleterre et engagé la Chambre à ne prono cer une bonne fois et pour toujours en faveur de la politique de non-intervention. Si nous prenons part à un Congrès ce sera pour protéger, et nous serons impossible d'être utile à l'Italie, et, par conséquent, nous ne pourrions que nous y abaisser. Ce serait un acte de folie et d'imprudence.

M. Sidney Herbert a exprimé l'opinion qu'il ne peut plus y avoir de neutralité, maintenant que la guerre est finie. La paix est aujourd'hui l'ordre naturel des choses et il ne faut pas que l'histoire puisse prétendre que l'Angleterre, au jour de la paix, s'est tournée contre ses alliés et leur a refusé sa sympathie et son assistance. La Grande Bretagne, en donnant son concours à arranger les affaires de l'Italie, dit-il, contribuera à concilier les gages de la paix de l'Europe. Agir autrement, ce serait tenir une conduite indigne de la position de l'Angleterre comme grande puissance européenne.

M. Whiteside a soutenu que puisque toutes les questions relatives à l'Italie vont être réglées sur la base du traité de Villafranca, et que, par conséquent, il n'y aura plus rien à régler dans le Congrès proposé, l'Angleterre ne saurait plus rien aller y faire. L'honorable membre est d'avis que la meilleure politique de l'Angleterre puisse suivre à l'égard des affaires d'Italie, c'est celle de non-intervention.

Sir Lord John Russell a pris la parole en ces termes :

Si mon noble ami désire provoquer dans la Chambre l'examen de la situation de nos affaires extérieures, avant la prorogation, je ne saurais, je l'avoue, concevoir une motion moins propre à atteindre son but que celle qu'il vient soumettre en ce moment. [Ecoutez! écoutez.!] En effet, ce qu'il demande, c'est de voter une adresse à la Couronne pour inviter cette-ci à s'abstenir de faire une chose qu'il n'a été demandé par personne, et qu'elle n'a pas du moindre intention de faire s'il y avait lieu. Mon noble ami a dit : "N'entrez pas dans un Congrès où l'on s'agira de délibérer sur les détails des préliminaires de paix signés à Villafranca." Fort bien. A ce je répondrai qu'il n'a jamais été proposé de réunir ce Congrès, et c'est en quelque sorte se moquer du pouvoir de la Chambre que de lui demander dans une adresse, de ne pas faire ce que les ministres de la Couronne n'ont jamais songé et ne songeront jamais à faire. [Ecoutez ! écoutez !] L'auteur de la motion lui-même ne m'attend-il pas à voir le gouvernement agir autrement. Quant à la motion en elle même, je crois qu'il serait difficile d'amener la Chambre à en adopter le contenu. Mais cette motion a été amenée par mon noble ami une occasion de faire pour nature ses vues sur les affaires d'Italie, et nous ont rappelé par là à l'opportunité certaine ment pas à ce qu'elle suive son cours. Je crois, en effet, qu'il convient avant la séparation de la Chambre, que ceux qui diffèrent d'opinion avec le gouvernement puissent exposer leurs idées et taxhent de prévenir du gouvernement que leur plan de conduite est le meilleur à suivre.

Qu'est-il dit sur cette grande question de l'Italie ? Mon noble ami a rejeté tout le blâme de la guerre sur le roi de Sardaigne ; il a dit que c'en était fait de la civilisation si les principes mis en avant par ce roi et son allié l'empereur des Français pour constituer la guerre, devaient prévaloir. De son côté M. Fitzgerald a attribué ce conflit exclusivement aux intrigues du roi du Piémont.

Mais j'ai lu, ce me semble, dans les documents du *Livre bleu*, bon nombre de dépêches dans lesquelles il était dit que si l'autriche déclarait la guerre à la Sardaigne, et elle l'a déclarée, elle ne trouverait aucune sympathie en Angleterre. Et pourquoi cela ? parce que l'Angleterre était d'avis que la paix pouvait être maintenue dans l'intérêt de l'Autriche. [Ecoutez ! écoutez !] Donc, c'est d'elle que vient la faute. Je ne suis pourtant pas de ceux qui ont approuvé les paroles du président chef du cabinet, lorsqu'il admit que la conduite de l'Autriche était criminelle. J'ai pensé seulement que sa détermination était d'une grande imprudence, et que sans elle on aurait pu conserver la paix en Europe.

Ce n'est pas que l'on ne doive défendre en aucun temps la conduite de la Sardaigne en ce qui concerne ses relations internationales avec l'Autriche et les traités avec cette puissance. Mais comme la Sardaigne était depuis plusieurs années en possession d'un gouvernement libre, cette situation avait fait naître un sujet d'examinations et un examen plus pour les hommes libres de tous les Etats de l'Italie, dont les plus distingués et les plus compromis à toujours fait au refuge à Turin.— [écoutez !] Ainsi, bien que la guerre fut pas justifiable au point de vue de la législation des nations, il était non-seulement excusable, mais très naturel que le gouvernement sarde, ainsi encouragé et invoqué, se considérât comme le protecteur de l'Italie et fut tout prêt à tirer l'épée pour sa défense.— [Ecoute !]

L'orateur admet le droit qu'a la Chambre de connaître et même de restreindre la Couronne dans l'exercice de sa prérogative, mais il lui paraîtrait peu sage d'user de ce droit de la manière que proposé l'auteur de la motion. Il continue ainsi :

On a accusé les ministres de pousser avec ardeur à la réunion d'un Congrès, et on m'a une bonne et leur a reproché d'accomplir une obligation. Singulière preuve ! Nous avons agissé, ces obstacles perçus qu'il nous a paru, soutenu que le gouvernement voulait acquiescer à une proposition de ce genre pour examiner quel en projet d'arrangement était les conditions à adopter pour le soumettre d'avance. Toutefois, le gouvernement n'y a pas opposé son vêto, mais il a demandé que certaines choses fussent faites avant qu'il prît un parti. Maintenant, il a été France et l'Autriche, à Zurich, pourraient prendre un bon arrangement par suite de certains changement les relations de l'Italie, et, allant plus loin, une autre conférence entreprenait de régler tout ce qui se rattache aux affaires de l'Italie, bien que je ne vois pas comment la chose pût se faire, j'estime qu'il serait au-dessous de l'honneur et de la dignité de l'Angleterre de se